

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2022/107**

**FINANCE LOCALES (7.5)**

**Subventions aux associations**

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220706-DEL107CM6722-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,  
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
M. Philippe DUHAMEL,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,  
Mme SCHOONHEERE, Mme ANDRE, Mme DEPELCHIN, M. COTTE,  
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. PERLEIN  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FERLIN, qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE  
M. LECLERCQ, qui a donné pouvoir à M. GRIMBER  
M. TIBERGHIEU, qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN  
Mme BELVAL, qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN  
Mme REYNAERT qui a donné pouvoir à M. PERLEIN  
Mme DAUCHEZ, qui a donné pouvoir à M. PERLEIN

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2022 fixant le budget primitif de la Commune pour l'année 2022,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative,

Considérant que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participent bien au développement d'actions d'intérêt public local,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gaël DUHAMEL, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative,

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De bien vouloir accorder aux différentes structures, au titre de l'année 2022, les subventions suivantes :


- |   |          |
|---|----------|
| • Association « Racing Flandre Organisation » au titre de l'organisation du rallye des 1 000 chemins                      | 20 000 € |
| • Association « Ghilde et confrérie Saint Sébastien au titre de l'organisation du Championnat des Flandres                | 180 €    |
| • Association Hazebrouckoise des « Amis du Cheval » au titre de l'organisation d'un concours hippique                     | 3 300 €  |
| • Association « Foire Agricole, Commerciale et Artisanale d'Hazebrouck » pour l'organisation de la manifestation annuelle | 8 100 €  |
| • Comité des Fêtes du « Quartier du Vert Vallon » au titre de l'organisation d'une brocante                               | 1 500 €  |
| • Comité des Fêtes du « Quartier de la Rue de Merville » au titre de l'organisation d'une brocante                        | 1 500 €  |
| • Comité des Fêtes du « Quartier de la Gare » pour l'organisation d'une brocante  | 1 500 €  |
| • Comité des Fêtes du « Quartier du Pont Rommel » pour l'organisation d'une brocante                                      | 1 500 €  |

étant entendu que ces dépenses sont inscrites au budget 2022 de la Commune.

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser ces subventions aux associations précitées,

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes (notamment le cas échéant les conventions portant sur les modalités d'attribution de ces subventions).

**LE VOTE a donné les résultats suivants**

Envoyé en préfecture le 18/07/2022  
Reçu en préfecture le 18/07/2022  
Affiché le   
ID : 059-215902958-20220706-DEL107CM6722-DE

Pour l'Association « Racing Flandre Organisation »  
**ADOpte à L'UNANIMITÉ (30 voix pour et 4 abstentions, Mme Belval, M. Cotte, Mme Depelchin et Mme Lionet)**

Pour l'Association « Ghilde et confrérie Saint Sébastien »  
**ADOpte à L'UNANIMITÉ (34 voix pour)**

Pour l'Association Hazebrouckoise des « Amis du Cheval »  
**ADOpte à L'UNANIMITÉ (34 voix pour)**

Pour l'Association « Foire Agricole, Commerciale et Artisanale d'Hazebrouck »  
**ADOpte à L'UNANIMITÉ (34 voix pour)**

Pour le Comité des Fêtes du « Quartier du Vert Vallon »  
**ADOpte à L'UNANIMITÉ (34 voix pour)**

Pour le Comité des Fêtes du « Quartier de la Rue de Merville »  
**ADOpte à L'UNANIMITÉ (34 voix pour)**

Pour le Comité des Fêtes du « Quartier de la Gare »  
**ADOpte à L'UNANIMITÉ (34 voix pour)**

Pour le Comité des Fêtes du « Quartier du Pont Rommel »  
**ADOpte à L'UNANIMITÉ (34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,

  
Valentin BELLEVAL.